



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

canal Saône Rhin

Question écrite n° 114791

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'avenir du transport fluvial en France, notamment sur la liaison à grand gabarit Saône - Rhin. Si un maillage fluvial du territoire français existe déjà, il est en retard par rapport au reste de l'Europe et souffre de l'absence de connexion au gabarit du transport fluvial moderne. Or l'élargissement de l'Europe à 25 membres et l'émergence, à l'horizon 2020, d'un marché de 300 millions d'habitants au sud de la Méditerranée conduiront inmanquablement au développement des échanges, comme cela a d'ailleurs déjà été observé tout au long de la construction de l'Union européenne. Ainsi, pour le seul axe Rhin-Rhône, les études prospectives en matière de trafic de fret montrent la multiplication par deux, d'ici à vingt ans, des tonnages observés actuellement. La route et le fer ne suffiront pas à absorber ces 45 millions de tonnes supplémentaires. Dès lors des solutions alternatives s'imposent, d'autant plus que la situation actuelle, avec la route qui représente à elle seule 88 % du transport de fret en valeur absolue, montre ses limites en termes de pollution, de sécurité, d'environnement et de consommation d'énergie. Le transport par voie d'eau est à la fois moins polluant, moins bruyant et moins coûteux. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement à moyen et long termes pour le développement et l'entretien des infrastructures, et s'il ne juge pas indispensable de relancer rapidement la liaison Saône - Rhin et de réactiver les concertations mises en place lors de la conception de l'ancien canal Rhin - Rhône, sans que soit remise en cause l'opportunité même d'une telle réalisation.

Texte de la réponse

Dans le cadre d'une démarche relative à une logique multimodale de fluidification des trafics nord-sud dans le corridor Rotterdam-Benelux-sillons lorrain et rhodanien (Metz-Lyon-Marseille-Barcelone), au titre des contrats de plan État/régions 2000-2006, le ministère des transports, associé à Voies navigables de France (VNF) et aux régions Lorraine et Rhône-Alpes, s'est engagé, à compter de l'année 2000, dans l'étude d'une connexion fluviale inter-bassins entre la Moselle et la Saône. En termes d'organisation, il a été retenu deux phases d'études : une réflexion socio-économique multimodale, relative à la problématique du transport de fret sur l'axe Marseille-ports de l'Europe du Nord à très long terme (2025) ; une réflexion relative au volet technique et environnemental du projet. La première phase s'est achevée en novembre 2005. Il en ressort que la voie d'eau représenterait une alternative crédible au sein d'une offre multimodale performante dans les sillons lorrain et rhodanien. Compte tenu de ces perspectives favorables, il a été décidé de poursuivre la démarche exploratoire en lançant la deuxième phase d'étude technique et environnementale. Celle-ci doit débiter au premier trimestre 2007, avec l'ensemble des partenaires concernés. D'autre part, une étude socio-économique sur un projet de liaison fluviale entre la Saône et le Rhin, via Mulhouse, va être conduite cette année par le Conseil général du Haut Rhin. L'État participe financièrement à cette étude à hauteur de 50 000 euros.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114791

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13539

Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4203